

| 6 juin 2025

Vos questions sur MaPrimeRénov'

Avant la suspension d'ici au 1er juillet, rien ne change :

Je viens de déposer mon dossier, sera-t-il étudié ?

- Oui. Tant que le guichet est ouvert, vous pouvez déposer un dossier. Il est important que ce dossier soit complet, bien préparé et conforme aux critères pour éviter tout rejet.

J'ai déposé mon dossier, il a été validé par l'Anah mais je n'ai pas encore commencé les travaux. Est-ce que j'aurai la subvention ?

- Oui. Si le dossier a été validé, les travaux peuvent débuter et la subvention sera versée une fois les travaux achevés.

Mon dossier a été validé, j'ai débuté mes travaux, que va-t-il se passer ?

- Les travaux peuvent se poursuivre normalement et les paiements seront effectués selon la procédure habituelle.

Que se passe-t-il si j'ai demandé un devis mais que le dépôt n'est pas finalisé ?

- Pour qu'un dossier soit traité après la suspension, il faut avoir finalisé son dépôt. Si votre dossier n'est pas encore finalisé, il est en revanche préférable d'attendre la réouverture des guichets et de mettre à profit cette période pour s'assurer de la qualité du projet de travaux et de la complétude du dossier.
- Un dossier incomplet risque d'être rejeté. Pas de précipitation, le guichet ne sera suspendu que pendant quelques semaines alors que des travaux de rénovation énergétique engagent pour plusieurs années.

Comment sait-on quand on dépose le dossier que le dossier est complet ?

- Les services instructeurs communiquent au ménage par mail pour l'informer sur la complétude du dossier. Cela fait partie du processus d'instruction, qui se poursuit indépendamment de la suspension du guichet.

Que se passe-t-il si le dossier a été déposé mais non validé ?

- Si vous avez reçu un mail de refus, cela signifie que votre demande ne remplit pas les conditions pour bénéficier de l'aide.

Que se passe-t-il si les règles changent à la réouverture ? Est-ce que les dossiers déposés seront impactés ? Les dossiers validés ? Les dossiers en attente de paiement ?

- Tous les dossiers déposés et payés préalablement à la fermeture seront examinés sur la base des règles en vigueur au moment du dépôt du dossier.

Pendant la suspension, que va-t-il se passer :

Que signifie la suspension de MaPrimeRénov' ?

- Cet été, et de façon temporaire, les particuliers ne pourront plus déposer de nouveaux dossiers pour la rénovation globale individuelle ou pour des travaux individuels (dits « monogestes »), par exemple pour isoler un logement ou changer de système de chauffage. Les plateformes informatiques seront fermées.
- Les dossiers de rénovation des copropriétés (« MaPrimeRénov' copropriétés ») ne sont pas concernés par cette annonce ; la plateforme informatique sera accessible.

Qu'est-ce qui est suspendu exactement ?

- Ce sont uniquement les dépôts de nouveaux dossiers (à la date de fermeture).
- L'instruction des dossiers déposés avant la date de fermeture se poursuivra : un particulier qui a déposé son dossier n'est pas impacté. Si son dossier a été validé, il peut commencer les travaux.
- Le paiement des dossiers se poursuit.

Pourquoi l'annonce d'une suspension de l'aide ?

- Une dynamique exceptionnelle : 38 000 rénovations d'ampleur engagées, soit trois fois plus qu'à la même période en 2024, qui a conduit à un engorgement des services instructeurs et une hausse des délais de traitement.
- Un nombre inquiétant de dossiers de faible qualité ou présentant des coûts très élevés, avec des suspicions de fraude sur plusieurs milliers de dossiers qui doivent être expertisés. Un audit va donc être réalisé sur l'ensemble des dossiers et sur le processus d'identification des fraudeurs pour les détecter plus en amont.
- Par ailleurs, la période estivale est généralement plus calme avec deux fois moins de dossiers déposés, ce qui a conduit à choisir cette période pour l'audit.

N’y a-t-il plus d’argent ?

- Non. Le budget 2025 de MaPrimeRenov est sécurisé : 3,6Mds€ dont 1,3Mds€ est déjà consommé.

Quand le guichet fermera-t-il ?

- La date précise sera fixée et annoncée après échange avec les élus, les parlementaires et les acteurs du secteur, d’ici au 1^{er} juillet.

Quand le guichet réouvrira-t-il ?

- Le guichet réouvrira d’ici à la fin du mois de septembre.

Le guichet va-t-il rouvrir à la rentrée dans les mêmes conditions ?

- Les conditions seront discutées avec les parlementaires et les acteurs du secteur. L’objectif est de donner de la visibilité dès la fin du mois de juillet, pour laisser le temps aux ménages de préparer le dossier. Les premiers résultats de l’audit seront intégrés pour limiter les effets de surfacturation des travaux.